



www.vufflens-la-ville.ch

Vufflens-la-Ville

Novembre 2012

No 39

Bulletin d'informations officielles

Sommaire :

- Conseil communal
- Municipalité
- Eau pluviale
- Sapins et Avent
- Diverses informations des sociétés et autres du village

Toutes nos félicitations à
Mme Antoinette Damond
pour ses 90 ans



Dans ce numéro :

Décisions du Conseil communal	2
Les brèves de la Municipalité	4
Récupération de l'eau pluviale	11
Vente de sapins de Noël	12
Contes et musique	14
Bibliothèque	15
Divers	16

Sortie des aînés du 29 août 2012



Conseil communal du 31 octobre 2012

PREAVIS MUNICIPAL N°6/2012 : «Préavis relatif à la révision du règlement communal sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité sous forme de taxe au sac»

Adoption avec conclusions modifiées:

Dans sa séance du 31 octobre 2012, le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

- vu le préavis municipal 6/2012 du 24 septembre 2012
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

a décidé par 37 OUI, 0 NON et 2 ABSTENTIONS

1. d'adopter le règlement communal sur la gestion des déchets avec les amendements qui suivent, soit :
 - a) Article 12, lettre B, ajouter la phrase au chiffre 1, soit :
Sont exonérées de la taxe forfaitaire toutes personnes jusqu'à l'âge de 18 ans.
 - b) Article 12 – Adjonction d'une lettre D
D. Allègements des taxes : La Municipalité est compétente pour statuer sur des mesures d'allègement telles que la maladie, les personnes âgées par exemple.
 - c) Article 2, au point C, concernant les déchets valorisables, ajouter sous point C, en fin de phrase :
« ... et le polystyrène ».
2. d'autoriser la Municipalité à mettre en application le concept de la taxe au sac sur le territoire communal dès le 1er janvier 2013, sous réserve de l'approbation du Règlement par le Département concerné.
3. d'annuler tous les précédents règlements concernant la gestion des déchets et la couverture des frais y relatifs.

Conseil communal du 31 octobre 2012

PREAVIS MUNICIPAL N°7/2012 : « Arrêté d'imposition pour l'année 2013 »

Dans sa séance du 31 octobre 2012, le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

- vu le préavis municipal 7/2012 adopté en séance de municipalité du 8 octobre 2012
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

a décidé par 38 OUI, 0 NON et 1 ABSTENTION

1. de fixer à 67% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2013, le taux de l'arrêté d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt à la source, l'impôt spécial dû par les étrangers, le bénéfice net et le capital des personnes morales;
2. de maintenir inchangés, pour l'année 2013, les autres impôts entrant dans l'arrêté d'imposition;
3. de maintenir à 5% l'an le taux d'intérêt de retard sur toute contribution impayée perçue directement par l'autorité communale;
4. de maintenir le coefficient des amendes, lors de soustractions d'impôts et de taxes qui sont propres à la Commune, soit huit fois le montant de l'impôt ou de la taxe soustrait, indépendamment de celui-ci.

Le Conseil a ainsi suivi une proposition de la Municipalité soumettant une hausse de 5 points du taux d'impôt communal, qui passera de 62 à 67.

Cette augmentation, entrevue depuis 2 ou 3 ans, était inéluctable. Elle résulte d'une augmentation considérable de la participation communale à la facture sociale et à la péréquation financière, à laquelle s'ajoutent des nouvelles charges comme la contribution au coût de la police, l'accueil de jour de la petite enfance et le soutien aux écoles de musique.

Conseil communal du 31 octobre 2012

La Municipalité remercie le Conseil communal de sa confiance, et relève que le taux d'imposition communal reste attractif en comparaison avec la moyenne cantonale, mais aussi par rapport la majorité des communes voisines.

Elle continuera, tout en permettant à notre communauté de bénéficier d'une vie villageoise à faire preuve de rigueur dans la gestion des finances communales.

Les brèves de la Municipalité – Ingrid Rossel, syndique

Démission de notre concierge

André Gisclon a fait valoir son droit à la retraite pour la fin mars 2013. André a travaillé pour notre commune depuis septembre 2005. Nous le remercions pour son travail, sa disponibilité et le sérieux avec lequel il a rempli sa tâche. Merci également pour sa fonction d'huisier. Nous avons toujours pu compter sur lui pour nous préparer la salle du conseil et nous concocter les apéritifs que nous avons tous pu apprécier. Nous avons reçu près d'une centaine de candidatures pour la recherche de son successeur et nous sommes en pleine étude de ces dossiers, afin d'assurer son remplacement.

Bibliothèque

Dès le 1^{er} décembre, la bibliothèque sera ouverte le samedi matin de 10h30 à 11h30 en lieu et place du mardi après-midi. En effet depuis la rentrée scolaire d'août, les horaires scolaires ont légèrement changé et la fréquentation du mardi de la bibliothèque a nettement diminué.

Il reste encore environ 400 livres à entrer dans le système informatique sur les 3000 livres que possède notre bibliothèque.

Ecole

Nous avons à l'instar des années précédentes six classes ouvertes sur notre site avec 125 élèves dont 57 de Vufflens.

Ingrid Rossel, syndique

Cantine Pic et Croc

Notre petite cantine connaît toujours un grand succès. De 12 à 20 enfants viennent dîner selon les différents jours de la semaine. La municipalité a reçu une demande de plusieurs familles de Vufflens pour une ouverture d'une nouvelle tranche horaire de 7h30 à 9h. La municipalité a décidé d'entrer en matière en faisant une phase test.

Les enfants sont pris en charge à 7h30 et sont amenés ensuite à l'école. Le prix est de 12 francs avec le petit déjeuner.

Depuis la rentrée d'octobre, la cantine a été transférée pour des raisons pratiques, à la salle de sport.

ADCV

La municipalité a adhéré pour 2013 à l'association des communes vaudoises. Nous avons également décidé de maintenir notre adhésion à l'UCV.

La défense des communes par les associations faîtières nous paraît plus que jamais indispensable. Actuellement les deux associations fonctionnent de manière très différente. L'ADCV issue des communes de Terre Sainte voit de plus en plus de petites communes adhérer, parce que cette association paraît plus proche de nos préoccupations.

Afin de conforter notre opinion, nous souhaitons maintenir notre adhésion à ces deux associations pendant une durée nous permettant d'évaluer laquelle est en mesure de défendre nos intérêts de manière optimale.

Olivier Berthoud, municipal

Zone industrielle / RC 177

Par arrêt du 17 août 2012, la Cour de droit administratif et public du Tribunal Cantonal a rejeté le recours de l'Association Venoge Vivante et du WWF contre les décisions du Département des infrastructures levant leurs oppositions à la RC 177.

Olivier Berthoud, municipal

Le Tribunal a pour l'essentiel confirmé les considérants de son premier arrêt du 5 octobre 2010, par lequel il rejetait l'ensemble des griefs des recourants, à l'exception de la question spécifique des surfaces d'assolement, qui était le seul point litigieux.

Pour cette question spécifique, le Tribunal, considérant que les communes de Vufflens-la-Ville et Penthaz ne disposaient pas de possibilités de compensation dans leur zone à bâtir et que le projet visant à desservir un pôle de développement économique d'importance cantonale, a admis l'appréciation du Service du développement territorial, à savoir que l'emprise de 6 hectares pouvait être prélevée sur la marge de manœuvre cantonale.

Venoge Vivante et le WWF ont renoncé à recourir.

Le dossier peut donc reprendre son cours.

Roger Weissbrodt, municipal

Action sociale

Au vu de l'évolution de la structure d'Echallens, l'encadrement est devenu insuffisant. En 8 mois d'activité, le volume du nombre de dossiers a explosé, des forces supplémentaires sont donc nécessaires au vu des éléments suivants : réorganisation territoriale ayant ajouté 25 communes à notre RAS, plus de 200 usagers du RI supplémentaires à servir (passage de près de 500 dossiers à plus de 700 !), innovations de la tutelle rendant l'application des normes RI de plus en plus complexe.

En conséquence, la direction du CSR se doit d'adapter le dispositif d'encadrement et de soutien aux équipes. La marge de manœuvre est cependant restreinte car la dotation actuelle administrativement possible pour tout notre encadrement est seulement équivalant à un 35 %.

Roger Weissbrodt, municipal

Police des constructions

Deux promoteurs ont été dénoncés pour contravention à la LATC. L'un des deux ayant recouru, une délégation municipale a été entendue par le Tribunal d'arrondissement. La personne contrevenante a finalement retiré son opposition à l'amende préfectorale.

Le règlement de police de constructions est désormais disponible sur notre site communal.

Urbanisme

Le SDT ayant accepté une compensation des surfaces d'assolement (SDA), compensation prise sur le quota cantonal, le projet en Villard a franchi une étape supplémentaire. Une esquisse de projet a été présentée lors d'une séance groupant les parties concernées. Rappelons que ce projet concerne une surface de 12'500 m² - réduite d'un tiers par rapport au projet initial - et concerne environ 100 habitants. L'étude de faisabilité vient d'être déposée auprès de la Municipalité pour analyse.

Eric Maeder, municipal

Manifestations

Le 1^{er} août Fête nationale

184 personnes se sont inscrites pour le repas offert par la Commune. Un orage est venu perturber la fête. En catastrophe la grande salle a été aménagée pour pouvoir continuer la soirée.

Un grand merci à Roger Weissbrodt pour son allocution.

Merci au Badminton pour l'organisation de cette soirée, et l'Harmonie du Pontet pour les prestations musicales.

Eric Maeder, municipal

Manifestations

Le 25 août, 12e édition du Marché artisanal. Après une nuit pluvieuse, place au soleil. Environ cent exposants sont venus monter leur stand, le public était nombreux comme d'habitude et il a pu profiter de l'ambiance à la fois amicale et festive. Un grand merci au comité d'organisation du GSL. A titre informatif, notre Commune a participé à raison de CHF 1300.-.

Le 29 août, sortie des aînés 78 personnes se sont inscrites, c'est un record de participation.

Au programme : départ en car pour Morat, puis nous avons pris le bateau jusqu'à Neuchâtel par le canal de la Broye. Le café/croissant a été servi à bord. Nous avons repris le car jusqu'à Fleurier pour aller manger au Chapeau de Napoléon. La journée s'est terminée par une dégustation à Môtiers à la cave Mauler.

Le 7 septembre, c'était le traditionnel repas du Conseil précédé de la visite des nouvelles halles de l'entreprise Bobst. Celle-ci fut fort intéressante au vu des questions posées.

Routes

Rénovation du Ch. de la Forge, les travaux sont presque terminés, reste le pavage autour de la fontaine et la pose du revêtement bitumeux qui se fera au printemps.

Rue de Marteley les travaux sont en cours et devraient se terminer dans 3 semaines.

Le reste des routes : pour cette année la pose d'un tapis bitumeux sur le chemin des Grands-champs, quelques nids de poule à boucher sur la Grand-Rue à la hauteur du restaurant ; si la météo est favorable les travaux se feront fin novembre.

Le reste des travaux : pose du tapis à l'Arzillier et au chemin de la Forge ; les travaux seront exécutés au printemps 2013.

Eric Maeder, municipal

Routes

Emondage des haies- élagage des arbres : art. 39 loi sur les routes, art. 8 règlement d'application, un rappel de ces articles passe chaque année dans le BIOV. Malheureusement, quelques propriétaires récalcitrants, même après échange de courrier, ne taillent pas leurs haies. Mais je voudrais remercier les personnes qui le font correctement, au risque que celles-ci ne repartent pas, voire même l'arrachent, car avec les années elles sont devenues trop grandes, cela pour la sécurité de nos enfants et de nos citoyens.

Rappel : **Loi sur les routes, art. 15.2**

Après sommation écrite ou en cas d'urgence, le voyer ou la Municipalité peut faire exécuter d'office, aux frais des intéressés, les travaux nécessaires pour rétablir la sécurité ou la conformité des aménagements aux abords des routes.

Michel Gruaz, municipal

Parcs et promenades

Le revêtement du terrain de basket a été assaini par un traitement, agglomérant les grains de tartan. Ce traitement devrait lui assurer une durée de vie de 5 à 10 ans supplémentaires.

Préau de l'école

Le préau des collèges a été réfectionné conformément au préavis. Le suivi journalier des travaux a coûté quelques heures de municipal mais celles-ci représentent moins de 10 % du coût d'un mandat d'architecte. L'aspect des lieux semble plaire à de nombreux citoyens. Le mur, surmonté d'une barrière de protection, apporte non seulement la sécurité nécessaire mais aussi une touche de diversité. Les coûts totaux sont à ce jour, avant le marquage de quelques jeux au sol et réfection partielle du revêtement bitumineux, inférieurs à ceux du préavis.

Michel Gruaz, municipal

Parcage des véhicules des enseignantes

Au sujet du parcage du personnel enseignant dans la cour de l'école, nous avons résolu le problème au cours d'une discussion avec ces dames. Nous avons apprécié la courtoisie et la grande compréhension dont elles ont fait preuve et les en remercions. Le parcage momentané reste autorisé en cas de livraison ou reprise de matériel lourd et ceci avant et après les heures de présence des élèves. Les enseignantes parquent maintenant leurs véhicules sur les places marquées de la route de Bovon et aux alentours de la grande salle.

Bâtiments

Un nouveau panneau solaire a été posé sur le toit de notre refuge.

Grâce au bon travail de Roger Duperrut, nous disposons maintenant d'un parking digne de ce nom.

Quant à la place de pétanque elle sera améliorée au printemps.

Salle de sports

Durant les vacances d'été, le carrelage de la salle de sport a été totalement remplacé. La pose est droite et les joints souples créés devraient assurer la pérennité de ce revêtement. Les coûts sont inférieurs de plus de Fr. 14'000.- à ceux du préavis.

Nous avons au budget une somme pour l'entretien des boiseries de la salle de sports. Le plan de travail de la cuisinette sera stratifié et l'aménagement mural à l'arrière de celle-ci sera complété d'une étagère, stratifiée de la même couleur, ceci afin de permettre une utilisation rationnelle par Pic & Croc.

Fontaine de Pontet

Vu sa fonction d'enseigne à l'entrée de notre village, les parties exposées de la charpente ont été rafraîchies.

Michel Gruaz, municipal

Réseau d'eau

C'est un peu les fuites en avant... puisque le récent contrôle du réseau a révélé la présence de 4 fuites dont 1 sur terrain privé. L'une d'elles concerne la conduite du chemin de Pré-Montagnon, qui est une fois de plus sujette à problèmes. Ceci justifie pleinement notre intention de remplacer cette conduite en 2013, en même temps que celle du chemin de la Rie.

Pour ce qui est du remplacement de la conduite du chemin de la Fontaine, le montant du préavis est respecté malgré la surprise que nous avons eue de devoir poser cette conduite sous le chemin de la Fontaine, d'où surcoûts.

Récupération de l'eau pluviale

Par respect de l'environnement, certains citoyens ont installé des systèmes de récupération de l'eau pluviale, laquelle est utilisée pour les toilettes ou la buanderie.

Comme précisé à l'article 38 du règlement communal sur la collecte, l'évacuation et l'épuration des eaux claires et usées, cette pratique écologique requiert une taxation d'épuration sur la base d'un compteur ou d'une estimation.

Par souci d'équité envers les autres citoyens, la Municipalité, qui a connaissance de cas litigieux, souhaite régler cette disparité par la perception d'un forfait annuel adapté au volume.

De ce fait, les citoyens concernés voudront bien s'annoncer spontanément au bureau communal dès que possible.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension.

La Municipalité



Vente de sapins de Noël

Mercredi 19 décembre 2012
de 17h à 18h30
au local de voirie sis à la Grande Salle

Seules les personnes qui auront retourné ce bulletin complété pourront obtenir un sapin (un seul par ménage).

Prix : Petit CHF 10.- Moyen CHF 12.- Grand : CHF 15.-

(à payer comptant sur place)

Un vin chaud agrémentera cette distribution.

L'Association des Paysannes Vaudoises de Vufflens-la-Ville et environs récolteront le même jour, à la même heure et au même endroit, des marchandises et dons pour

les cartons du cœur

Un grand merci pour votre générosité !



A retourner au Bureau communal, rue de la Poste 10, CP 25 ou par courriel à commune@vufflens-la-ville.ch jusqu'au 7 décembre 2012 !

Nom **Prénom**

Merci d'indiquer la taille désirée :

PETIT (10.-)
jusqu'à 1 m

MOYEN (12.-)
de 1m à 1m80

GRAND (15.-)
à partir de 1m80

Calendrier 2012



Afin de compléter notre calendrier « Fenêtre de l'Avent » et si l'envie vous tente de décorer une fenêtre, de faire découvrir vos talents de décorateur... inscrivez-vous sans tarder !

Merci pour votre participation.

Gym féminine

Inscription Diana : 079/301 54 32

Le vendredi 30 novembre dès 9h30

Grande journée
porte ouverte idées cadeaux

prix attractifs

- Accessoires
- Bijoux fantaisies
- Montres
- Gants
- Foulards
- Echarpes

Coiffure Diana
Grand-Rue 33
1302 Vufflens-La-Ville



BIBLIOTHEQUE
COMMUNALE

Contes et musique pour Noël

Pour le calendrier de l'Avent 2012
rendez-vous à la bibliothèque

le jeudi 6 décembre de 17 h à 18 h

La bibliothèque de Vufflens et

L'Ecole Instrumentale de l'Harmonie du Pontet

invitent petits et grands à venir écouter

les traditionnels CONTES DE NOEL de Maude
des petites PIECES MUSICALES interprétées par de
jeunes musiciens



Petits biscuits et thé chaud

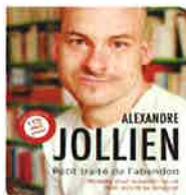


Lectures pour cet hiver dans votre bibliothèque :

JOLLIEN, Alexandre.

Petit traité de l'abandon.

Avec 1 CD mp3



CHICHE, Alain.

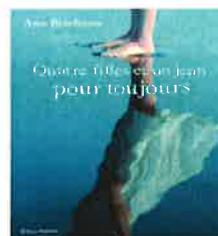
Le petit bonhomme de pain d'épice.

Dès 4 ans



BRASHARES, Ann.

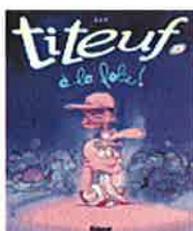
**Pour toujours
Quatre filles et un jeans.**



ZEP.

A la folie ! Titeuf

Bande Dessinée



CHABAT, Alain.

**Sur la piste du
Marsupilami.** Film



ARDITI, Metin

Prince d'orchestre.
Pour tous les mélomanes.



SABUDA, Robert

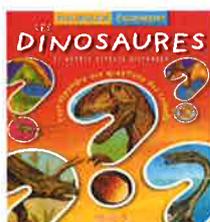
Bonjour l'hiver.

Livre cartonné



BEAUMONT, Emilie

**Les dinosaures et
autres espèces disparues.**



COHEN, Jacqueline.

**Fous d'école !
Le meilleur de
Tom-Tom et Nana.**



ainsi que de nouvelles bandes dessinées, DVD
et 200 nouveaux livres.

Horaires : lundi et jeudi 17h30 – 18h30

Dès le 1^{er} décembre : Samedi 10h30 – 11h30
(en lieu et place du mardi)



Un moment récréatif au marché de Vufflens tout en écoutant l'Harmonie du Pontet ou en participant au rallye musical.



Si l'envie vous dit, venez nous rejoindre...

Cuivres (trompette, cornet, trombone...)

Flûte traversière et flûte à bec

Percussion et batterie

Clarinette et saxophone

Guitare

Piano

ainsi que l'initiation musicale

Plus d'infos ?

Fabienne Le Grand 021 701.16.46

Sylvie Füllemann 078 768.22.19

ecole.instrumentale.pontet@hotmail.fr

www.harmonie-pontet.ch



FSG

Vufflens-la-Ville

Horaires des leçons de gym Année scolaire 2012-2013

Gymnastique Parents-enfants Le lundi de 16h00 à 17h00
Diana Duperrut 021/701.35.69

Gymnastique Infantile : Le mardi de 17h15 à 18h15
(dès l'école infantine) Stéphanie Breux 078/626.36.57
Florent Lüscher
Manon Savoy

Jeunes Filles : Le mardi de 18h15 à 19h30
(dès la 1^{ère} année primaire) Agnès Bolay 079/517.17.10
Sabrina Henry
Lorraine Ortiz

Jeunes Garçons : Le jeudi de 17h30 à 18h45
(dès la 1^{ère} année primaire) Cristina Eberhard 078/914.76.19
Loïc Meylan 079/325.60.57
Lionel Pichard

Grandes Filles : Le mercredi de 18h30 à 20h00
(dès la 4^{ème} année scolaire) Stéphanie Pilet 079/274.78.58
Malika Vienet
Delia Cosendey
Océane Lüscher

Grands Garçons : Le jeudi de 18h45 à 20h00
(dès la 4^{ème} année scolaire) John Bolay 079/610.41.59
Samuel Berthoud 079/275.19.88

Jeunes Actifs – Actives mixtes Le mardi de 19h30 à 21h
(dès la 8^{ème} année scolaire) Vanessa Henry 079/466.41.29
Mario Moser

Président : C. Collaud 079/279.48.34 Caissière : N. Jaquier 021/701.59.06

E-mail : fsg.vufflens@bluewin.ch

Gym Féminine : Le jeudi de 20h00 à 21h15
Renseignements D. Duperrut 021/701.35.69

Gym Hommes : Le lundi de 19h30 à 21h30
Renseignements R. Weissbrodt 021/701.43.41

Activités de l'Ecole de Karaté Traditionnel et Sportif

(Dojo membre EKTS, affilié à la Fédération Suisse de Karaté) à Vufflens-la-Ville

Nos nouveaux horaires permettent de subdiviser nos cours en fonction des besoins de chaque groupe d'âges et de ceintures, afin d'améliorer la qualité par la spécialisation. Les compétiteurs auront de quoi s'émerveiller du suivi et du soutien qui leur a été accordé dans notre nouvelle programmation. Un grand effort a également été fait afin de garantir l'épanouissement de tous ainsi qu'une progression soutenue et accélérée pour les plus motivés. Voici les principaux axes de cours :

Les cours au Dojo de Vufflens-la-Ville :

NOUVEAUX HORAIRES pour la saison 2012-2013

1) « SAMOURAÏS » (7-13ans)

Cours de Karaté avec préparation technique de base pour les ENFANTS.

- Jeudi 16:15-17:00 Débutants (ceintures blanches et jaunes).
- Jeudi 17:30-19:00 Avancés (ceintures oranges et vertes).
- Jeudi 18:30-20:15 Kumité compétiteurs (ceintures bleues à noires).
- Vendredi 18:00-19:30 Préparation physique (ceintures bleues à noire, ainsi que vertes pour les participants des promo-tour SKU).
- Vendredi 19:30-21:00 Kata (pour ceintures bleues à noires).
- Samedi (1x par mois): Matches pour les compétiteurs Kata ou Kumité (uniquement pour les élèves sélectionnés).

(Tous nos élèves ont également accès aux deux cours de midi quel que soit leur niveau).

2) « MUSASHIS » (14-18ans)

Cours de Karaté Sportif pour CADETS et JUNIORS.

- Jeudi 19:00-20:15 Préparation au combat (Débutants ou Avancés).
- Jeudi 20:30-21:00 Kumité pratique (à partir de la ceinture jaune).
- Vendredi 18:00-19:30 Préparation physique (à partir de la ceinture jaune, exception faite en cas d'élèves ayant une excellente condition physique initiale).
- Vendredi 19:30-20:15 Débutants au Kata (premières bases).
- Vendredi 19:30-21:00 Kata (ceintures vertes à noires).
- Samedi (1x par mois): Matches pour les compétiteurs Kata ou Kumité (uniquement pour les élèves sélectionnés).

3) « COMPETITEURS WKF » (18-34ans):

Entraînements d'athlètes avancés avec expérience de la compétition (reglt. WKF).

- Lundi 19:30-21:00 Kata seul - entraînement individuel (au dojo de VLV); ou Kumité de bases (au dojo de l'Université de Lausanne).
- Jeudi 19:00-21:00 Kumité.
- Vendredi 18:00-19:30 Préparation physique générale.
- Vendredi 19:30-21:00 Kata.
- Samedi (1x par mois): 09:45-12:00 Matches pour les compétiteurs Kata ou Kumité (avec sparrings amicaux en annexe).

4) « SHOGUNS » (40+/60+ ans):

Karaté Traditionnel pour les SENIORS.

- Lundi 19:30-21:00 Amicale des anciens (révision individuelle des kata et des bases).
- Jeudi 19:00-21:00 Préparation à l'arbitrage en Kumité (ceintures bleues à noires).
- Vendredi 18:00-19:30 Préparation physique générale (à partir de la ceinture orange, attention, une excellente condition physique initiale est requise).
- Vendredi 19:30-20:15 Kata - Premières bases (Débutants).
- Vendredi 19:30-21:00 Kata traditionnel (ceintures jaunes à noires).
- Samedi (1x par mois): 09:45-12:00 Formation des arbitres et des coaches.

5) A venir « Petits NINJAS » (5-7ans) en cas de demande suffisante:

Uniquement en cas d'un nombre suffisant d'enfants pour les - jeudis de 15:15 à 16:00.

Eveil sportif / introduction au Karaté pour PETITS ENFANTS (avec/ou sans PARENTS).

Les horaires complets et détaillés avec les objectifs des cours sont disponibles sur demande au responsable EKTS de notre Ecole de Karaté. Contact : M. Jean-Marc Schedel au 021 729 62 11 ou par email jm.schedel@bluewin.ch

Plus d'infos sont à venir sur notre site qui est actuellement encore en construction (il sera publié ici dès que possible).

François BESANCON soigne une vigne sur le territoire de notre commune, sur une parcelle qui porte le nom du Clos du Mulet.

Sa production est vinifiée par Oenologie SA à Perroy.

Goûtez cet agréable vin blanc de Vufflens-la-Ville, cépage Chasselas, vendu Fr. 7.-- la bouteille de 5 dl et Fr. 8.50 celle de 7 dl.

NOUVEAUTE

Cubitainer de 5 l de jus de raisin (Chasselas) à vendre au prix de Fr. 14. – (consigne de Fr. 2.- pour le carton).

L'emballage souple intérieur garantissant le vide d'air, le liquide reste bon pendant environ un mois après le premier soutirage.

Pour toute commande :

François Besançon, Moulin de la Palaz 1a - tél. 021 701 19 38, aux heures des repas ou 079 609 49 82, 079 565 02 37



Conditions

Tu as **18 ans** révolus

Tu es **disponible**

Tu es **motivé(e)**

Tu es en **bonne condition physique**

1ère année

2 jours de formation cantonale au printemps

12 heures d'exercices répartis sur l'année

Les suivantes

Possibilité d'intégration au **DPS – le détachement de premier secours**



www.vufflens-la-ville.ch

Novembre 2012

No 39

Réfection de la place de la fontaine au chemin de la Forge

